

Yvetot, le mercredi 16-09-2020

Note COVID-19

Chers parents,

Veillez trouver ci-dessous l'iconographie « actualisée » de la page n°2 de la lettre d'informations que vous avez reçue le dimanche 13-09-2020.



Cette iconographie est actualisée avec les principales évolutions apportées suite aux décisions ministérielles de ce début de semaine : voir les derniers paragraphes des 3 cas ci-dessous.

QUE FAIRE SI UN ELEVE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

CAS N°1



L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19¹

- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
 - suivre les recommandations de l'assurance maladie.

- L'élève revient à l'école ou dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

CAS N°2



L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.

- L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).

CAS N°3



L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs²

- Le directeur d'école ou le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- Le directeur d'école ou le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.

- L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).

Pour rappel :



Important (parents et enfants) :

Vous devez toujours porter un masque lors des réunions à l'auditorium du collège, lors des rencontres parents/professeurs, lors des remises de diplômes ... **cela dès**

votre entrée dans l'enceinte du collège. Vous devrez également vous frictionner les mains au gel hydro alcoolique qui sera mis à disposition à l'entrée du collège.

Par enfant, un seul parent sera autorisé à entrer dans l'enceinte de l'établissement.

Lors des réunions, l'entrée dans l'établissement s'effectuera uniquement par le portail rue Thiers (côté Mairie/Pompiers)

De plus, je précise par le biais de cette présente note d'informations, que vos enfants, dans la mesure du possible, ne doivent pas être présents lors de la réunion parents/professeurs principaux, cela pour une raison de place disponible dans les classes.

Très cordialement

Olivier CHAPUT

Directeur du collège Bobée